

CONVOCATION DU 05 AVRIL 2022 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

Convocation en date du 05 Avril 2022, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi 11 Avril 2022, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 Mars 2022.

- 1) Budget Général : Budget Primitif 2022
- 2) Budget Service des eaux : Budget Primitif 2022
- 3) Budget Service Assainissement : Budget Primitif 2022
- 4) Questions diverses

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 05 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze du mois d'avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs DALVERNY Jérôme, VALETTE Alain, ALLEGRE Guillaume, CONDOR Alain BELABED Hakim, SABATIER Gilles, LEJEUNE Arnaud. Mesdames TERME Annie, NEYRAND COUDENE Evelyne, BOUCHEREAU Morgane, THEROND Marie-Josée, BENOIT Corine, HENNACHE Marie Hélène formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusé : FERMENT Bernard.

Absent :

Procuration : Marie-Christine DUCLAUX à Jérôme DALVERNY.

Secrétaire de séance : Marie Hélène HENNACHE

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

1- BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2022 du budget général, à savoir :

Exploitation :

- Dépenses : 864 118.29 euros
- Recettes : 864 118.29 euros

Investissement :

- Dépenses : 353 331.59 euros
- Recettes : 353 331.59 euros

2 - BUDGET PRIMITIF 2022 – SERVICE DES EAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2022 du service des eaux, à savoir :

Exploitation :

- Dépenses : 242 811.25 euros
- Recettes : 242 811.25 euros

Investissement :

- Dépenses : 349 182.67 euros
- Recettes : 349 182.67 euros

3 - BUDGET PRIMITIF 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2022 du service assainissement, à savoir :

Exploitation :

- Dépenses : 80 768.42 euros
- Recettes : 80 768.42 euros

Investissement :

- Dépenses : 56 216.52 euros
- Recettes : 56 216.52 euros

QUESTION DIVERSE :

- Mise en place du bureau de vote du 24 avril 2022.
- Cérémonie du 8 Mai 2022
- Cantine : prestataire dans l'urgence car suite à un incendie « Les Vieux Arceaux » ne peuvent plus servir de repas.
- Nouveau dispositif de prévention routière, mis en place par le département.
- Remplacement du défibrillateur.
- Concert accordéon au profit de l'Ukraine le 6 Mai 2022.

Intervention de Messieurs HERACLE et CLAUZEL concernant des problèmes d'évacuation sur les réseaux d'assainissement et d'eau pluviales.

Un rendez-vous est fixé Vendredi 15 Avril afin de trouver des solutions, en sachant toutefois qu'on devra tenir compte de la situation géographique ainsi que de la nature géologique du sol.

La séance est levée à 22 heures 45.